



**MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION  
DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT**

*Le Ministre d'État*

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR GUYLAIN NYEMBO, MINISTRE  
D'ÉTAT, MINISTRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION DE L'AIDE AU  
DEVELOPPEMENT À L'ATELIER DE PRESENTATION ET VALIDATION  
TECHNIQUE DU PORTEFEUILLE NATIONAL DES PROJETS PRIORITAIRES ET DE  
L'AVANT-PROJET DE LOI RELATIVE AU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE REVISEE**

**Honorables Députés et Sénateurs ;**

**Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, chers collègues ;**

**Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux de l'Administration Publique ;**

**Monsieur le Directeur Général de l'Unité de Conseil et de Coordination du Partenariat Public-Privé ;**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux, Coordonnateurs et Responsables des organismes publics ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants du Secteur Privé, de la Société Civile et des Organisations Professionnelles ;**

**Distingués invités, en vos titres et qualités respectifs ;**

**Mesdames et Messieurs,**

Je suis honoré de prendre la parole ce jour, à l'occasion de cet atelier consacré à la présentation et à la validation technique du Portefeuille national des projets PPP prioritaires, ainsi que de l'Avant-projet de Loi relative au PPP révisée.

Cet atelier tombe à point nommé. Il intervient à un moment crucial de l'histoire de notre pays, marquée par une nouvelle percée diplomatique dont les retombées s'annoncent très positives en termes des perspectives économiques.

En effet, sous l'impulsion du Président de la République, Chef de l'État, Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, le Gouvernement de la République a signé des Accords stratégiques notamment avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et bien d'autres, et ce, dans plusieurs domaines entre autres, les minerais stratégiques, les infrastructures, l'Énergie.

Cet élan qui est loin de s'arrêter en chemin, exige de notre part, de créer des conditions favorables à la matérialisation de ces accords. Cela passe essentiellement par la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel compatible avec les enjeux en présence.

Voilà pourquoi je salue votre présence dans cette salle, preuve de l'importance que nous accordons collectivement à ce processus de structuration de notre action, véritable gage pour l'avenir de notre économie.

## Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis, à ce stade, de replacer nos travaux dans le contexte plus large de la vision de développement de notre pays.

La République Démocratique du Congo s'est inscrite dans une trajectoire de transformation structurelle ambitieuse, portée par le Plan National Stratégique de Développement (PNSD), visant notamment à accélérer la diversification de notre économie et à promouvoir des partenariats gagnant-gagnant avec le secteur privé, au cœur de notre stratégie de développement.

Malgré le contexte sécuritaire difficile à l'Est de notre pays et les chocs conjoncturels et structurels qui secouent l'équilibre mondial, notre Nation demeure résolument engagée dans une dynamique dont l'ambition est de lui faire atteindre le statut de pays développé à l'horizon 2050.

La mise en œuvre de ce Plan exige la mobilisation de ressources considérables, estimées à près de 100 milliards de dollars américains, destinés à couvrir l'ensemble de nos besoins en investissements pour la période 2024-2028.

Face à cette réalité, et au regard des contraintes budgétaires, le Partenariat Public-Privé s'impose comme un levier stratégique incontournable, permettant de mobiliser des financements additionnels ainsi que l'expertise technologique indispensable au développement de nos infrastructures et services publics.

À cet effet, notre pays a adopté la Loi n°18/016 du 9 juillet 2018 relative au Partenariat Public-Privé. La mise en œuvre de cette réforme spécifique a permis de réaliser, à ce jour, d'importants progrès, parmi lesquels :

1. La mise en place et l'opérationnalisation de l'Unité de Conseil et de Coordination du PPP (UC-PPP), créée par Décret n°21/04 du 2 octobre 2021 ;
2. L'adoption du Décret n°23/38 du 26 octobre 2023 portant modalités d'application de la Loi PPP;
3. L'élaboration d'outils opérationnels, notamment des fiches de projets, des guides PPP, des modèles de contrats, des dossiers types et des instruments de contrôle ;
4. La formation des autorités contractantes ;
5. L'encadrement et la validation de plus de 25 projets PPP entre 2023 et 2025 ;
6. La constitution d'une base de données ainsi que d'un portefeuille préliminaire de projets PPP.

Toutefois, en dépit de ces progrès, des défis majeurs persistent, notamment en matière de coordination, de structuration des projets, de gestion des risques et d'attractivité du cadre juridique.

Dès lors, prenant la mesure de l'action, le Gouvernement de la République, avec le concours de ses partenaires, s'est engagé à corriger les insuffisances observées, et surtout d'intégrer les meilleures pratiques internationales afin de renforcer la crédibilité de notre pays auprès des investisseurs nationaux et internationaux.

Ainsi, un contrat a été conclu en 2025 entre la Cellule d'exécution des Financements en faveur des Etats Fragiles (CFEF) et le cabinet international CPCS Transcom Limited, avec le soutien de la Banque Africaine de Développement à travers le Projet d'Appui à la Relance de l'Economie Congolaise (PAREC), en vue de doter notre pays d'un cadre stratégique et opérationnel performant.

Ce processus a abouti à deux livrables majeurs, qui font l'objet de nos travaux :

- 1) Le premier est le Portefeuille national des projets PPP prioritaires. Il offre à l'État une vision prospective claire, ainsi qu'une réserve de projets structurés et bancables, alignés sur nos priorités sectorielles.
- 2) Le second est l'Avant-projet de la Loi relative au PPP révisée, conçu pour simplifier les procédures, sécuriser les investissements, garantir une transparence accrue dans l'attribution des contrats, clarifier les rôles des institutions, assurer une meilleure gestion des risques et améliorer les mécanismes de préparation et de sélection des projets.

La finalité est d'aligner notre cadre juridique sur les standards internationaux en la matière, et d'en faire une mesure importante du Programme économique du Gouvernement, soutenu par la Facilité pour la Résilience et la Durabilité du Fonds Monétaire International, avec pour échéance la transmission de ce texte au Parlement d'ici fin juin 2026.

Mesdames et Messieurs,

L'objectif de ces assises est clair : assurer une appropriation collective, inclusive et rigoureuse de ces réformes. Votre contribution est essentielle pour affiner et valider ces documents avant leur soumission au Gouvernement.

Car je suis fermement convaincu qu'il n'y a pas de transformation économique sans investissements structurés et qu'il n'y a pas d'investissements durables sans un cadre crédible et sécurisé.

Je vous exhorte à des échanges francs, techniques et constructifs, car la qualité de ce cadre conditionnera directement la confiance des investisseurs et la réussite de notre stratégie de financement du développement.

Je ne saurais clore mon propos sans réitérer les remerciements du Gouvernement à la Banque Africaine de Développement pour son appui essentiel au renforcement de notre cadre des PPP, ainsi qu'à l'ensemble des partenaires techniques et financiers qui accompagnent ce processus.

Je remercie également la CFEF pour l'efficacité de son rôle dans l'exécution de cette mission, ainsi que le cabinet CPCS pour la qualité de l'expertise fournie.

Mes encouragements vont enfin à l'UC-PPP, établissement public placé sous ma tutelle, pour le rôle déterminant qu'elle joue dans la conduite de cette dynamique de réforme.

Ainsi, nous sommes :

**Tous engagés, tous mobilisés,  
Pour planifier,  
Pour moderniser,  
Et pour transformer des vies.**

**Sur cette note d'engagement collectif, je déclare ouverts les travaux de l'atelier de présentation et de validation du Portefeuille national des projets PPP et de l'Avant-projet de Loi PPP révisée.**

**Je vous remercie.**